≡RUBRIQUES



ACTUALITÉ FRANCE/MONDE SPORT FAITS DIVERS SORTIES

ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DAI





Publiée la 38/10/2023 Avis soministratifs et judicisites

CTRALE SOLAIRE SAINT VALLIER

770 RUE ALFRED NOBEL 34000 MONTPELIER HÉRAULT

Préfecture de la Charente

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Vallier au lieu-dit « Baribas » par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER Par arrêté du 14 septembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément

à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32,5 jours, soit du 27 octobre 2023 à 14 heures au 28 novembre 2023 à 17 heures

relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS centrale solaire de Saint-Vallier.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Baribas » sur le territoire de la commune de Saint-Vallier d'une surface totale clôturée de 6,1 ha et d'une puissance totale de 3,51 Mwc. Elle sera composée notamment de 7.800 modules d'une puissance unitaire de 450Wc, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'un local de

maintenance. Le maître d'ouvrage est la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER dont le siège social se situe au 770, rue Alfred Nobel, 34000 Montpellie

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mme Marie GERIN à l'adresse

Gerin@eurocape.fr ou en téléphonant au 06.73.44.09.16

Sont désignés : M. Jean-Marie DROUAUD,

chaf d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et

M. Jacques VIAN

attaché territorial principal en retraite en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint-Vallier (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser

par voie postale :

sur la commune de Saint-Vallier.

Mairie de Saint-Vallier, à l'attention de M. DROUAUD, Le Bourg, 16480 Saintvallier par voie électronique à l'adresse

pref-solaire-styallier-baribas@charente.gouy.f.Les documents relatifs à l'enquête les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement-Chasse- Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - SAINT-VALLIER). Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement gouv fr est le suivant :

https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid: 202313499092 Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Saint-Vallier selon le

- 27 octobre 2023 de 14 h à 17 heures - 7 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 17 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 23 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 28 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Saint-Vallier pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente. La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 016 357 21 W0001) de la centrale solaire photovoltaïque

Annonces administratives

GRAND

Communauté d'agglomération de Grand Cognac

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n°2023-68, en date du 19 septembre 2023, la Précident de la Communauté d'agglomération de Grand Cognas a décidé de soumettre à enquête publique unique le projet de plan local d'urbanisme inferenomental (PLU) de la collectivité, Nahosgadion de 3 cardes communales ainsi que la création de 27 Pédimètres Défimités des Abords (PDA). Elle se déraulera : du lundi 23 octobre à 800 au vendradi 1° décembre 2023 à 17 h 30.

Une commission d'anquête composée de M. Didiar LABREGERE (Président), de MM. Dominique LEBRETON et Bernard MISSINERI d'utulaires) et de M. Jean-Pierre CHAGNON (supplient) à été désignée par le tribunal administratif de Pictures.

Pandant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, seront tenus à la disposition du public, au format papler:

- le dossier complet du projet du PLUI, le dossier d'abrogation des carles communales et l'ensemble de cossiers de PDA au séège de Grand Cognec (siège de l'enquête publicque) ànsi que dans les mairies de Cognec, Jernac, Châtesameuf-sur-Charente et Segonzac, Le dossier pourre également être consulté sur un poste informatique mis à disposition dans chacun de ces lieux.

- le dossier de PDA au séège de Tenquête publicque jansi que dans les mairies de Cognec, Jernac, Châtesameuf-sur-Charente et Segonzac, Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition dans chacun de ces lieux.

- le dossier de PDA nes propre à chaque commune sque celles citées précédemment, comprenant le Résumé onn-technique, le PADD, les règlements écrit et graphique (spéchiques à chacune de ces communes), les OAP ainsi que les avis des PPA,

- le dessier de PDA, parpre à chaque communes de l'enquête, Des précèdemment d'une carte de souver de l'enquête d'enquête, la publica-Champaine, Bassac, Bourg-Charente, Poussignac, Houlette, Juillac le Cog, Julienne, Mesnac, Mosnac-Saint-Simeur, Mouldars, Réparsac, Saint-Fort-s

https://www.grand-cognac.fr. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations ou propositions

solt sur les registres papier mis à disposition du public dans l'ensemble des mairies et au sièce de Frand-Cognac,
- soit par courrier électronique : enquete-publique-4878@registre-dematerialise, fr
- soit par courrier électronique : https://www.registre-dematerialise.fr/4878,

- soit par courreir electronique : enquete-publique-4878/eff-glistre-dematerialise. Ir - soit sur le registre dématerialise integralement especialise integralement en l'acceptate de l

rendez-vous, pour recevoir ese observations et propositions écrites ou orales lors des permanences qui se tiondront aux dates, hourse et lieux sulvants : Lundi 23 octobre de 9 h à 12 heures et Siegs de Grand-Cognac Lundi 23 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Cognac

Lundl 23 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairie de Cognac Mardi 24 octobre de 9 h à 12 heures à la Malrie de Jamas Mardi 24 octobre de 9 h à 12 heures à la Malrie de Chasacres Marcie 23 octobre de 9 h à 12 heures à la Malrie de Climeux Mercredi 25 octobre de 9 h à 12 heures à la Malrie de Climeux Mercredi 25 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 da Mairie de Bellevigne (Malaville) Lundl 30 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 da Mairie de Bellevigne (Malaville) Lundl 30 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 da Mairie de Bouteville Mardi 31 octobre de 9 h à 12 heures à la Malrie de Saint-Mieme-les-Carrières Mardi 31 octobre de 9 h à 12 heures à la Malrie de Lignières-Ambleville Vendreil 3 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à 18 mairie de Lignières-Ambleville Vendreil 3 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à 18 mairie de Châtesubrenard Mardi 7 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à 18 mairie de Saligs d'angles Jeudi 9 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à 18 Mairie de Saligs d'angles Jeudi 9 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à 18 Mairie de Saligs d'angles Jeudi 9 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à 18 Mairie de Bassace Vendreil 10 novembre de 9 h à 12 heures à 18 Mairie de Bassace Vendreil 10 novembre de 9 h à 12 heures à 18 Mairie de Bassace Leudi 31 novembre de 9 h à 12 heures à 18 Mairie de Moutidare Lundi 31 novembre de 9 h à 12 heures à 18 Mairie de Moutidare Vandred 10 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairio de Moutidars
Lundi 13 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairio de Hierase
Mardi 14 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairio de Hierase
Mardi 14 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairio de Seinte-Sévère
Mardi 14 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairio de Sejonzae
Jaudi 16 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairio de Sejonzae
Jaudi 16 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairio de Sejonzae
Samedi 18 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairio de Châteaubernard
Mercredi 22 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairio de Châteaubernard
Mercredi 22 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairio de Châteaubernard
Jaudi 23 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairio de Châteaubernard
Jaudi 23 novembre de 9 h à 17 h soi à la Mairio de Châteaubernard
Jaudi 23 novembre de 9 h à 17 h soi à la Mairio de Châteaubernard
Jaudi 23 novembre de 9 h à 17 h soi à la Mairio de Châteaubernard
Jaudi 25 novembre de 9 h à 17 h soi à la Mairio de Châteaubernard Samedi 25 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairie de Jarnac

Mardi 28 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairle de Cherves-Richemont Mardi 28 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la Mairle de Louzac-Saint-André

Mardi 28 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à 1a Malria de Louzae-Saint-André
Mercradi 29 novembre de 9 h à 12 heures à la Mairia de Segonzac
Vendradi 1er décembre de 9 h à 12 heures à la Mairia de Segonzac
Vendradi 1er décembre de 9 h à 12 heures à la Mairia de Cognac
Vendradi 1er décembre de 14 h 30 à 17 h 30 au Siège de Brand-Cognac
Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis au président de Grand
Cognac, dans les 30 jours à compter de la didture de l'enquête.
A l'issue de l'enquête, le projet de PULI arritét, l'abrogation des cartes communales et les projets de PDA
seront ajustés pour tanir compte des avis des PPA, des observations du public Cormulées pendant l'enquête
et du rapport et conclusions de la commission d'enquête, puis les projets seront soumis pour approbation
au conseil Communautaire de Grand-Cognac.

us de l'appart et commissant de l'apparent de l'apparent sont sources pour appropriet de la conseil communautaire de Grand-Cognac, A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions de l'enquête seront tenus à disposition du public au siège de Grand-Cognac, dans les mairies des 55 communes concernées et sur le elle seron concernées et sur le

sale vewygraut-cogracur. La personne responsable de ce projet est Monsieur le Président de Grand-Cognac. Toute information complémentaire relative à cette enquête publique unique peut être demandée auprès du service urbanisme de Grand-Cognac (6 rue de Valdepeñas 16100 Cognac - 05.45.36.64.30),

Sud Ouest immobilier Les meilleurs spécialistes du viager chaque mardi dans votre journal et sur www.sudouest-immo.com En partenariat avec bien' 😂 Un service des quotidiens du Groupe Sud Quest

ERVIN' CONCU

Préfecture de la Charente AVIS D'ENOUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Vallier au lieu-dit « Baribas » par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER

Par arrêté du 14 septembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durrée de 32,5 jours, seit du 27 octobre 2023 à 14 heures au 28 novembre 2023 à 17 heures, relative à la demande de permis de construire présentée par La SS carchie paleix du Spiet, holler.

en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32,5 jours, soit du 27 ectobre 2023 à 14 heures au 28 novembre 2023 à 17 heures, rolative à la demande de permis de construire présentée par la SAS centrale solaire de Saint-Vallier.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaique au soil au EAS centrale solaire de Saint-Vallier d'une surface totale d'ôuver de la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaique au soil au liteur dr. Pasinba » sur le territoire de la commune de Saint-Vallier d'une surface totale d'ôuver de la construction de la mainte d'ouver de la construction de la mainte de de l'avison, et un poste de transformation et d'un local de maintenance. Le maitre d'ouvrage est la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER dont le siège social se situe au 770, une Alfre Mobel, 34000 Montpellier.

Toute personne pourra demander des informations sur le docsier à Mme Marie GERIN à l'adresse : Berin@eurocape, frou en téléphonant au 08, 73, 44, 09, 16, .

Sont désignée : M. Jean-Hilario DROUAUD, cher d'exploitation de la SAUR en retraits en qualité de commissaire-enquêteur suppletant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine sinsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mains de Saint-Vallier (siège de l'enquête) pencant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mailre préclère, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique linstailé dans le hail de la préfecture.

Toute personne purure obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arcité d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique linstaile d'anne le purpositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et beures habituées d'ouverture des bureaux ou les adresser : par viole dectronique à l'ad

Préfecture de la Charente

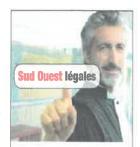
AVIS D'AUTORISATION

Crèche multi-accueil de Ruelle-sur-Touvre (16) recherche de gîtes géothermiques et ouverture de travaux miniers de recherche

Par arrêté du 2 octobre 2023, la Préfète de la Charente a accordé, à la mairie de Ruelle-sur-Touvre, l'autorisation de recherches de gîtes géothermiques dans les calcaires argileux et mames du Jurassique supériaur (Kimméndgien) pour une durée de 3 ans et l'autorisation d'exécuter les travaux nécessaires à la réalisation de puits de recherche situés sur le territoire de la commune de Ruelle-sur-Touvre, SI l'aquilère est exploitable pour l'usage en géothermie, un puits producteur (F1) et un puits injecteur (F2), d'une protondeur maximale de 150 m au-dessous de la suriace du sol, seront réalisés. Les forages réalisés pourront être transformés en sondes verticales pour la mise en place d'un champ de sondes qui sera composé de trois sondes verticales d'une profondeur maximale de 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la surlace du soit sur la maxima de la 150 m au dessous de la chama de la chama

la surface du sol

ia surnace du soi. Le texte complet de cet arrêté peut être consulté à la préfecture de la Charente, en mairies de Ruelle-sur-Touvre et de L'Isle d'Espagnac ainsi que sur le site de la préfecture de la Charente à l'adresse : https://www.charente.gouvif./fections-dei--EtafChrivfonnement-hchasse-Eau-lièque/SOUP-ICPE-IOTA/ Ruelle-suu-touvre/Geothermie-Creche-multi-accuell-au-ileu-dit-Plantier-du-Maine-Gagnaud-Enquete-



Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7

24 h sur 24

Saisissez votre annonce légale via un formulaire

Visualisez votre avis avant sa parution

Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

Charente

Nouveau

"L'agenda des associations" paraîtra le mercredi et le samedi

dans la rubrique "Près de chez vous" de votre auotidien

Pour publier votre évènement dans cette page, envoyez votre texte



à pub@sudouest.fr



au 05 35 31 27 40

Tarif sur demande à partir de 100 euros HT





ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE





siège social se situe au 770, rue Affred Nobel, 34000 Montpellier.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mme Marie GERIN à l'adresse ;

Gerin@eurocape.fr ou en téléphonant au 06.73.44.09.16. Sont désignés :

M. Jean-Marie DROUAUD

chef d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire-enquêteur titulaire

M. Jacques VIAN

attaché territorial principal en retraite en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. Les pièces du dossier, comprenent notamment une étude d'impact et l'axis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint-Vallier (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précilée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais,

dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de le Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourre consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser

res dulessar : - par voie postate : Mairie de Saint-Vallier, à l'attention de M. DROUAUD, Le Bourg, 16480 Saintvallier par voie électronique à l'adresse : pref-solaire-stvallier-baribas@charente,gouv.f Les documents relatifs à l'enquête, les

observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etal - Environnement-Chasse- Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - SAINT-VALLIER). Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le

suivent :

https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid: 202313499092 Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Saint-Vallier selon le calendrier

- 27 octobre 2023 de 14 h à 17 heures - 7 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 17 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 23 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 28 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfête de la Charente qui en adressera une copie au maire de Saint-Vallier pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public

pendant la même durée sur le site de la préfecture de le Charente.

La Préfète de la Charente pouπa prononcer la décision d'autorisation ou de rafus du permis de construire (PC n° 016 357 21 W0001) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Saint-Vatlier

RANCE/MONDE SPORT FAITS DIVERS SORTIES CLTVAINTHOUGH TOTALES AND CALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS



Put



Préfecture de la Charente

RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Vallier au lieu-dit « Baribas » par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER

Il est rappelé que, par arrêté du 14 septembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur , l'ouverture d'une enquête publique

d'une durée de 32,5 jours, soit du 27 octobre 2023 à 14 h au 28 novembre 2023 à 17 heures,

relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Baribas » sur le territoire de la commune de Saint-Vallier d'une surface totale clôturée de 6,1 ha et d'une puissance totale de 3,51 Mwc. Elle sera composée notamment de 7800 modules d'une puissance unitaire de 450Wc, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'un local de maintenance.

Le maître d'ouvrage est la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER dont le siège social se situe au 770 rue Alfred Nobel - 34000 Montpellier. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mrne Marie GERIN à l'adresse : Gerin@eurocape.fr ou en téléphonant au 06.73.44.09.16.

Sont désignés : M. Jean-Marie DROUAUD,

chef d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et

M. Jacques VIAN,

attaché territorial principal en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint-Vallier (siège de l'enquête) pendant touts la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hail de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la Préfecture CS 92301 - 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser:

- par voie postale : Meirie de Saint-Vallier, à l'attention de M. DROUAUD, Le Bourg, 16480 Saint-Vallier - par voie électronique à l'adresse : pref-solaire-stvallier-beribas@charente.gouv.fr Les documents relatifs à l'enquéte, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement- Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - SAINT-VALLIER). Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant : https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid: 202313499092

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Saint-Vallier selon le calendrier suivant :

- 27 octobre 2023 de 14 h à 17 heures - 7 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 17 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 28 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 28 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfête de la Charente qui en adressera une copie au maire de Saint-Vallier pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente. La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 016 357 21 W0001) de la centrale solaire phofovoltaïque sur la commune de Saint-Vallier.

VOLIZAN

Romain 27/10/2013 - 27/10/2023

Depuis fon depart, il y a 10 ans, le temps a su apalser quelque peu ma peine, mais sans arriver à l'effacer, Tous les moments passés à tes côtés sont à jamais gravés dans mon cœur, Ton amour pour toi ne s'est pas étein the southern sur le s'est pas étein the sur le s'est pas étein the sur le s'est pas étein the southern sur le s'est pas étein the sur le s'est pas éte the s'est pas est pas es

et je continue d'honorer ta mémoire à lamais ainsi que celle de ton frère et de

Centre Funéraire Charentais La Maison des Obsèques Saint-Vriels, tél. 05,45,92.11.76

Depuis ton départ, il y a 10 ans

205557

FONTCLAIREAU

M. Jean-Louis MOURIER, son époux ; David et Héléne MOURIER, ses enfants, Lola, Eva et Helios, ses petits-enfants; M^{me} Jeanine MOURIER.

M'''- Jeanine MOURIER, sa belle-mère; toute la familie MOURIER, CHARLEMAGNE et WIEME, ont la douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Olimpia MOURIER

survenu le mardi 24 octobre 2023 à l'âge de 67 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 31 octobre 2023, le mardi 31 octobre 2023, à 10 heures en l'église de Fontclaireau suivie de la crémation au crématorium des 3 chênes à Angoulème. Olimpia repose à la chambre funéraire Pf Colin, 5 rue Maurice Tutard, à Ruffec. Les visites sont possibles. Mifleurs ni plaques ni couronnes. "La peur de mourir resuite de la peur de Wire. Une nesonne qui vit plajnemant." vivre. Une personne qui vit pleinement est prête à mourir à tout moment" Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements

PF Colin, Ruffec, tél. 05,45,30,72,32

RUFFEC VERTEUIL-SUR-CHARENTE

On vous prie d'annoncer le décès de

M. Jean-Pierre DAMPERAT

La cérémonie civile sera célébrée

La cerémonie civile sera célébrée le mardi 31 octobre 2023, à 15 heures au cimetière de Verteuil-sur-Charente, Jean-Pierre Damperat repose à la chambre funéraire, 19 rue Villebois Mareuil à Ruffec, Les visites sont possibles

possibles. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Philippe Chevaller, 14 Bis, rue Célestin-Sieur, Ruffec, tél. 05.45.31.06.79.

205717

CHALAIS

Ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, parents et amis ont la tristesse de vous faire part du

Jacques JOSEPH

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 31 octobre 2023, à 13 h 30 au crématorium des Trois Chênes à Angoulême.

L'inhumation de l'urne se déroulera le Dimontation de l'arris e defouele di vendredi 10 novembre 2023 à 14 heures au cimetière de Chalais, où l'on se réunira pour un dernier hommage,

PF Le funéraire Autrement, 137 rue de Bas Angoulême, 300 route de Périgueux Ga tél. 05.45.97.13.68-05.45.68 80.13

205758

RUFFEC VERTEUIL-SUR-CHARENTE

Marie-Françoise MUREAU Annick et Jean-Philippe GUILLEMOT Ses enfants; Alexa, Julien et Pauline Ses petits-enfants; Inès et Quentin, Alice et Jules Ses arrière-petits-enfants Parents et amis n arenta et amis; ont la douleur de vous faire part du décès de

Mme Jeanine MUREAU

survenu à l'âge de 99 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 30 octobre 2023, à 15 heures en l'église de Verteuil-sur-Charente suivie de l'inhumation au company de parte pa cimetière de cette même commune. Jeanine Mureau repose à la chambre funéraire , 17G, avenue de Bordeaux -33850 - Léognan, Les visites sont possibles. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Philippe Chevaller, 14 Bis, rue Célestin-Sieur, Ruffec, tél. 05.45.31.06.79.

20570R

SAINT-MICHEL

La Société Française de Psychanalyse Adlérienne Institut Sud-Ouest à l'immense chaggin de vous faire part du décès de

Mme Olimpia MOURIER

205642

ton paga.

et s'associe à la peine de la famille.

204453

CHARANAIS

Patrick et Jocelyne, Alain, ses enfants, Laurence et Philippe, René, Alia, Sandra et Anis, Arthur, Clémence, ses petits-enfants, Emery, Adonys, Jarvys, ses arrière-petits-enfants, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M^{me} Françoise VALENTIN née HÉBRÉ.

vous prient de trouver lei l'expression de leurs sincères remerclements.

SAINT-ADJUTORY"LES MAS" PESSAC (33)

M, Marc PRÉCIGOUT, son époux Marie-Laure, sa fille ; Thibaud, Matthias, ses petits enfants ; ses neveux, nièces, parents et amis très touchés par les marques de sympathle que vous leur avez témoignées lors du décès de

M^{me} Madeleine PRÉCIGOUT née GAUTHIER,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements, La famille remercie tout particulièrement les Infirmières de Montemboeuf et le personnel de l'ADMR pour leur gentillesse et leur dévouernent.

PFRivet, malson funéraire, Chasse tel. 05,45.22.29.50,

204727

ANGOULÊME

Chantal et Didier ALEXANDRE. Nadine et Laurent BAUDOIN, ses filles et ses gendres ; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants; ainsi que toute la famille très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M^{me} Jeannine GOUILLARD née GALLAIS,

vous prient de trouver ici l'expression vous prient de trouver le l'expression de leurs silceères remerclements. La famille remercie tout particulièrement l'ensemble du personnel de la Résidence ORPEA Les Charentes à Angoulême, pour leurs compétences, leur gentillesse et leur dévouement.

PF Normandin, Ruelle, tél. 05.45,65.55.55 | Soyaux, tél. 05.45.92.68.62.

204877

LA COURONNE TORSAC

Yvette EXANDIER, son épouse ; Agnès et Christian MOREAU, sa fille et son gendre ; Ludovic MOREAU, son petit-fils ; parents et amis, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Robert EXANDIER

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements,

PF Jobit, services funéraires, La Couronne, tél. 05.45.57.49.21.

Annonces administratives

PRÉFÉTE DE LA CHARENTE Titaly Titaly

Préfecture de la Charente

RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Vallier au lieu-dit « Baribas » par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER

par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER

Il est rappelé que, par arrêté du 14 septembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueux, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32.5 jeurs, sett du 27 ectobre 2023 à 17 heures, relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER.

Cêthe démande conseme le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au set au illeu-d't « Baribas » sur le terrôtire de la commune de Saint-Vallier d'une surface totale dôturée de 6,1 ha et d'une pulissance totale de 3,15 flwc. Elle sera composée notamment de 7600 modules d'une puissance unitaire de 4500%, d'un poste de l'enterbration et d'une local de maintenance.

Le maître d'ouvrage est la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER dort la siège social se situe au 770 rue Airfet Nobie - 34000 Montpellier.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mme Marie GERIN à l'adresse : derinéeuroepes, froi en téléphonant au 06,73,44,05,16.

Sont désignée : M. Jean-Marie DROUAUD, chet d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire enquêteur publième tet M. Jeaques VIAN, attaché territorial principal en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléfent.

Les plèces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'evis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Novelle-Aquitaine dans ig qu'un registre d'enquête, service en maire de Saint-Vallier (siège de l'enquête), pendant toute la durée de l'enquête, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Le public pour pendre connaissance du dossier en mairie pricétiée, sur le site de la préfecture de l'autorité douverture de l'autorité de la mission régionale d'autorité de Jeure peut de l'enquête, peut de la Préfecture de l'autorité de la les le la préfecture de l'autorité en main et de l'autorité de la leur se de la préfecture de l'a

CrassPersonNeglues — Dur-Indre-IN IA — SAIN - VALLIEN),
Per allieurs, le lien où dossier sur le alte national projets-environnement, gouv.fr est le suivant :
https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q—recordeid:202313499092
Le commissaire enquéteur recevural is public en marind de Saint-Vallier seton le celendrier suivant :

- 27 octobre 2023 de 14 h à 17 heures
- 7 novembre 2023 de 14 h à 17 heures 17 novembre 2023 de 14 h à 17 heures
- 23 novembre 2023 de 14 h à 17 heures
- 28 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

Annonces légales

- 28 novembre 2023 de 14 h a 17 heures Il transmottra son rapport el ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Saint-Vallier pour y étre tenue à disposition du public pendant una n'e compter de la dôturé de l'enquéte. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente. La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autoristation ou de rérius du permis de construire (PC n° 016 337 21 W0001) de la certirale solaire photovoltalique sur la commune de Saint-Vallier.

BOUQUINERIE AU LIVRE RE-

SASU au capital de 5 000 € Siège social : 33 rue Marcel Jambon

16300 BARBEZIEUX ST HI-

RCS ANGOULEME 838 198 521

DISSOLUTION

i 'assemblée nénérale avtranzilnaire du 22/10/2022 L'assemblée générale extraordinaire du 22/10/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monssieur DIBUIIS PATIEIK, demeurant à RUE CHARLES ROUGIEF, 16480 BROSSAC et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidation. C'est à cette adresse que la correspondance deva être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devindit être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribinnal de commerce ANGOULEME.

Patriok Dubuis

Patrick Dubuis

Sud Ouest emploi



CONSEIL PERSONNALISÉ EXPERTISE | PROXIMITÉ DIFFUSION CIBLÉE | RÉACTIVITÉ

soemploi@sudouest.fr 05 35 31 27 42

> Charente Libre

Publiez un avis de décès

dez-vous à la rubrique carnet

🌉 Alakhirada 🕌

SIMPLE, RAPIDE & EFFICACE



Publiez dans le journal et sur notre site internet. Rendez-vous à la rubrique carnet de **charentelibre.fr**

Devis gratuits & paiement sécurisé par CB. Vous êtes guidés dans votre texte jusqu'à la finalisation de la commande.









♣ ¶MA VILLE ♥ ACTUALITÉ ♥



LA SÉLECTION 🗸





ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DA





PUBLIÉE LE 27/10/2023 AVI S ADMINISTRATIF S ET JUOICIAIRES HÉRAULT

CTRALE SOLAIRE SAINT VALLIER

770 RUE ALFRED NOBEL 34000 MONTPELIIER HÉRAULT

Préfecture de la Charente

RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au soi sur la commune de Saint-Vallier au lieu-dit « Baribas » par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER

il est rappelé que, par errêté du 14 septembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur , l'ouverture d'une enquête

d'une durée de 32,5 jours, soit du 27 octobre 2023 à 14 h au 28 novembre 2023 à 17

relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Baribas » sur le territoire de la commune de Saint-Vallier d'une surface totale clôturée de 6,1 ha et d'une puissance totale de 3,51 Mwc. Elle sera composée notamment de 7800 modules d'une puissance unitaire de 450Wc. d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'un local de maintenance. Le maître d'ouvrage est la SAS CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-VALLIER dont le siège social se situe au 770 rue Alfred Nobel - 34000 Montpellier.
Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mme Marie GERIN

à l'adresse : Gerin@eurocape.fr ou en téléphonant au 06,73,44,09,16,

Sont désignés : M. Jean-Marie DROUAUD,

chef d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire

M. Jacques VIAN

attaché territorial principal en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Les pièces du dossier , comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint-Vallier (sièce de l'enquête)

pendant toute le durée de l'enquéte. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais. dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la Préfecture CS 92301 - 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou

 par voie postale : Mairie de Saint-Valtier, à l'attention de M. DROUAUD. Le Bourg. 18480 Saint-Vallier - par voie électronique à l'adresse ; pref-solaire-stvallier-baribas@charente gouv.fr Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etal-Environnement- Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – SAINT-VALLIER). Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement, quuy,fr est le suivant : https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid 202313499092

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Saint-Vallier sele

- 27 octobre 2023 de 14 h à 17 heures - 7 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 17 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 23 novembre 2023 de 14 h à 17 heures - 28 novembre 2023 de 14 h à 17 heures

Il transmettre son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Seint-Vallier pour y être lenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente. La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du

permis de construire (PC n° 016 357 21 W0001) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Saint-Vallier